

Mail adressé à IN'LI le 6 aout 2018

Nous vous avons fait part, à plusieurs reprises, avec planche de photos à l'appui, de la dégradation de la qualité du ménage observée par les résidents depuis quelques années, sans qu'aucune action corrective n'ait été apportée.

Cette dégradation de la qualité n'est pas acceptable et n'est plus en adéquation avec les lourdes charges que payent les locataires.

Nous vous remettons en annexe, copie du courrier ARV adressé à la Société Européenne de Nettoyage (SEN).

Nous comptons sur votre action afin que des améliorations soient réellement apportées.

Nous vous remercions du nécessaire que vous ferez à cet, pour le bien de la résidence et des résidents.

Courrier adressé par l'ARV à la société de nettoyage en charge du Vallona

A l'attention de la Direction

Messieurs,

Notre association s'est plainte à plusieurs reprises auprès du bailleur IN'LI de la dégradation de la qualité du ménage des parties communes, que votre société a pour mission d'assurer contractuellement dans notre résidence.

Nous vous citerons, pour exemple, des détritres alimentaires non ramassés dans les allées du parking du 1^{er} sous sol, du verre cassé non ramassé depuis plusieurs semaines, ou encore divers papiers, bouteilles ou canettes jamais ramassés, ce qui met en évidence un engagement contractuel non respecté quant au nettoyage tri hebdomadaire du parking pour les petits détritres.

Concernant le nettoyage en général du parking (murs, conduits, luminaires, toiles d'araignées, jamais nettoyés), nous faisons malheureusement le même constat ; de plus nous avons observé pour le nettoyage annuel des sols, l'utilisation de matériel inadéquat et inefficace pour obtenir un nettoyage satisfaisant (simple balayette en 2014 ou petit balai mécanique les années suivantes ; en 2017 la petite machine à brosse utilisée, n'était pas non plus des plus efficaces, ne passant pas dans les recoins).

Quant aux dates choisies du 27 et 28 août pour le nettoyage annuel du parking, celles ci ne sont pas des plus judicieuses, la plupart des résidents reprenant le travail à ces dates ; il aurait été souhaitable, pour une meilleure efficacité, que ce nettoyage soit effectué en milieu de mois, comme ce fut le cas pendant des années.

Nous attirons également votre attention sur la totale insalubrité des locaux vide-ordures (dont les murs et le sol, très mal nettoyés et non désinfectés, sont couverts de gras), dégageant des odeurs pestilentielles remontant jusque dans les appartements.

Enfin, nous vous signalons que les portes de parking dont le nettoyage des 2 faces devrait être fait 1 fois / mois n'est que très rarement effectué.

Nos gardiens pourront vous citer bien d'autres exemples comme l'immense flaque d'huile sous un container du 1^{er} sous sol qui est restée en l'état pendant plusieurs jours avant que le gardien, lui-même, intervienne afin de répandre du sable absorbant.

Nous vous remercions des dispositions qui seront prises par votre société afin que la qualité de vos prestations soit plus en adéquation avec les charges importantes que payent les locataires.

Nous vous prions d'agréer Messieurs, nos sincères salutations.